Image not found or type unknown

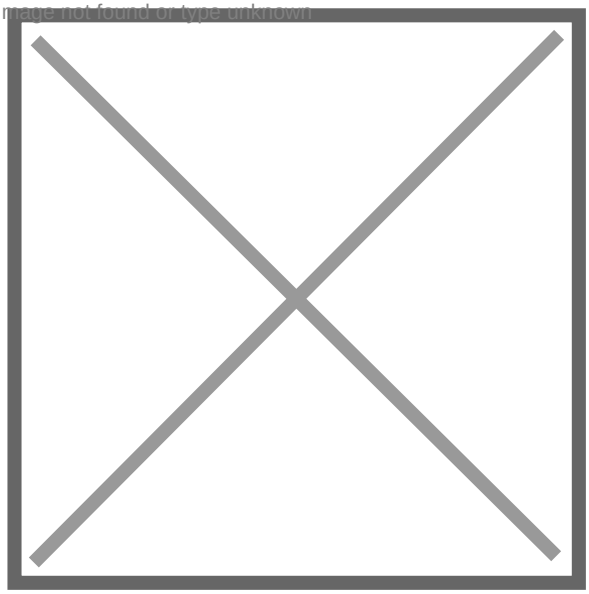

Caisse des depots et consignation

Par **tintin**, le **05/02/2009** à **20:23**

Bonjour a tous
En instance de divorce deux amis mariés ont vendu leur maison, d´un commun accord et se sont partagé la vente avant que le divorce soit terminé.
Un des deux ayant pris un avocat, celui ci lui a conseillé, (a cause des impòts qu´il pourrait éventuellement payer sur cette somme) de bloquer une partie de cette somme a la caisse des dépòts et consignation pour preuve de bonne foi et ne connaissant pas encore l´issue de se divorce. Cela fait actuellement deux ans que cet argent est bloqué et visiblement l´avocat n´arrive pas a le récupérer. Doit- elle attendre que le divorce soit prononcé? qu´elle peut ètre la démarche pour le récupérer maintenant car aprés tout c´est son argent et en plus l´avocat lui a fait miroiter qu´il y aurait 7% d´intérêts?
Merci d´avance de votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés